

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 10 décembre 2025	L'an deux mille vingt-cinq le seize décembre à 18h30 Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Yves Deshayes, Maire
Date de la séance 16 décembre 2025	<u>Etaient présents</u> : Christian Asse, Sandrine Boire, Jérémie Roseau, Marinette Lebon, Véronique Gicquel-Auzannet, Sylvestre Gout, Corentin Riou, Laurent Weinreich, Murielle Knoll, Eric Legoux, Myriam Leroy, Jean-Pierre Crozet, Thierry L'huillier, Christian Grelé, Précilla Carré, Béatrice Gautier, Emmanuel Bardeau, Edith Aubert, Pierre Carrel.
En exercice : 29	
Présents : 21	
Pouvoir : 2	<u>Excusés</u> : Catherine Letellier, Delphine Besson, Anne-Claire Poignard
Votants : 23	<u>Absents</u> : Michel Lepaisant, Jean-Michel Eude, Delphine Bachelot, Emmanuelle Isabelle, Julie Morin,
	<u>Pouvoirs</u> : Delphine Besson a donné pouvoir à Murielle Knoll Anne-Claire Poignard a donné pouvoir à Précilla Carré
	Corentin Riou est désigné secrétaire de séance.

DEL2025_12_11

DEMANDE DE SUBVENTION – REGION NORMANDIE

Dans le cadre de la programmation 2026 des Dominicaines Espace Culturel & Artothèque, la ville de Pont-l'Évêque sollicite également la Région Normandie au titre de la Programmation culturelle des Dominicaines, espace culturel et artothèque 2026, selon les mêmes modalités que celles transmises précédemment.

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur la présente demande de subvention.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

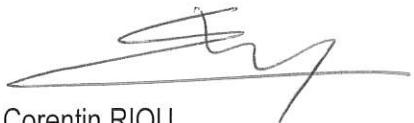
- **SOLLICITE** pour Les Dominicaines Espace Culturel et Artothèque sollicite une subvention de 5000€ auprès de la Région Normandie au titre de la Programmation culturelle des Dominicaines, espace culturel et artothèque 2026.

Cette subvention représente une aide financière pour la mise en place et la réalisation des expositions temporaires des Dominicaines qui seront au nombre de 3 en 2026.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur Le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives relatives à cette affaire.

Fait et délibéré en séance, les même jour, mois et an.

Le Secrétaire de séance,



Corentin RIOU

Le Maire



Yves DESHAYES

